

# LA RAISON 91

Siège social :

Organe de la Fédération de l'Essonne de la  
LIBRE PENSEE

Chez Robert DUGUET  
8 Allée Baden Powel  
91330 YERRES  
Tél : 948 - 47 - 76

out/nov ← Fin 1983 n°2?

AG Fédérale de la LIBRE PENSEE  
MERCREDI 9 NOVEMBRE à 20h 30 à MASSY  
Salle de l'Ancien Cinéma  
GRJ.

- Présentation et discussion du Projet SAVARY
- Manifestation du 3 décembre à ARPAJON à l'appel de CNAL.

## EDITORIAL

Tous les laïques peuvent maintenant le constater : le projet Savary s'inscrit dans une continuité politique ; celle de la destruction de l'école laïque et républicaine. Pour nous, libres penseurs, aucun compromis n'est possible dans le cadre de ce que propose ce néo-socialiste. Nous ne répondons donc pas positivement à l'invitation qui nous est faite d'accepter.

"La méthode globale comme l'occasion de s'attaquer enfin au règlement d'un problème d'une permanente importance".

Le 3 décembre le CNAL propose d'organiser un rassemblement à Arpajon. Notre fédération a pris la précaution avant la réunion des organisations soutenant le CNAL sur le plan du département d'écrire à Jean-Paul BAILLON, secrétaire en exercice du CDAL, pour lui demander sur quel mot d'ordre la manifestation devait se tenir. Pour sa part la Libre Pensée considère que le mot d'ordre : "Ecole Publique, Fonds Publics, A. Ecole Privée, Fonds Privés !" est un préalable. Dans sa réponse écrite Jean-Paul BAILLON n'a pas répondu directement à la question posée. Par contre il a souligné le thème national retenu par le CNAL :

"Pour le développement, la transformation et l'unification laïque du système éducatif"; en précisant "Le rassemblement d'Arpajon du 3 décembre 1983 ayant comme tous les autres rassemblements, un caractère national, nous ne saurions donc nous écarter des consignes nationales".

Après la publication du rapport Savary qu'entend t'on par unification laïque ? La reconnaissance des établissements privés, leur intégration dans le service public avec leur projet spirituel ?

Le samedi 15 octobre se réunissaient les organisations soutenant le CDAL sur convocation de ce dernier. J'ai réitéré mes questions. Mêmes réponses. J'ai pu constater des convergences de vue entre les DDEN, la ligue des Droits de l'Homme et la Libre Pensée. Par contre l'UD CFDT et la Fédération Andrieu semblaient impatientes de promouvoir à travers ce rassemblement plusieurs thèmes antilaïques, notamment le pluralisme institutionnel, que l'on retrouve au centre du projet Savary.

### IL EST TEMPS QUE LES LAÏQUES PAssENT LA CLARTE !

L'an dernier, il y a eu bataille contre le projet de l'office de gestion des écoles chrétiennes de construire un ensemble scolaire confessionnel sur le territoire de la commune d'Arpajon. Les CLAL de Limours et d'Arpajon ont fait campagne en recueillant 700 signatures tandis qu'un appel d'Amaury COUDERC maire de Boissy Sous St Yon et Conseiller Régional, était repris par 1 000 laïques du département. Nous n'avons pas entendu parler à l'époque d'une bataille de grand ampleur orchestrée par le CDAL sur cette affaire, si ce n'est la présence d'un responsable de la FEN à la délégation des CLAL chez le Commissaire de la République fin Juin. Pour mobiliser les laïques il a fallu ne compter que sur nos propres forces, ce n'est pas le CDAL qui a pris l'initiative de cette mobilisation ni par ailleurs les actuels partisans de pluralisme institutionnel.

Mais poursuivons le récit de la réunion du CNAL : nos responsables départementaux étaient assaillis par une crainte particulièrement vivace concernant la tenue du rassemblement du 3 Décembre. Et si de "nombreux individus" venaient à cette manifestation avec des mots d'ordre nous discréditant aux yeux de l'opinion publique ? Souvenons-nous du 9 mai 1982 ajoute le responsable de la FCEP ou nous avons vu un ministre conspiré par certains ? Et l'UD CFDT

.../...

d'ajouter, décentralisons au maximum, créons de nombreux forums, nous empêcherons l'investissement de cette manifestation. Piqué au vif par ces interventions en cascade, dans lesquelles l'identité des dits "individus" n'était jamais déclinée, mais toujours suggérée, la Libre Pensée demanda si les camarades craignaient de voir des antilaïques forcenés venir troubler la force tranquille ? On me rassura bien vite, il s'agissait de nos camarades de l'"Appel aux Laïques". Que se passe t'il ? Le CNAL craindrait il aujourd'hui de voir dans ses manifestations publiques la reprise de mots d'ordre dans la tradition républicaine du type :

Une seule Ecole, l'Ecole de la République !

Fonds publics Ecole Publique !

Abrogation des lois antilaïques !

Nous, Libres Penseurs, restons fidèles aux principes qui ont fondé l'unité de la République et l'instruction laïque. La libre pensée s'est constituée à la fin du siècle dernier pour défendre la forme républicaine de l'Etat contre l'offensive du Parti clérical. Face aux projets de délaïcisation, elle appelle les laïques à se mobiliser et à ne pas se laisser abuser par le pseudo langage pédagogique et autogestionnaire de réforme de l'école. Elle pose au CNAL les questions suivantes :

Le CNAL va t'il condamner le projet Savary et marquer ainsi sa fidélité au serment républicain de Vincennes, ou va t'il rentrer dans une procédure de négociation, segment par segment, du projet Savary ? La hiérarchie catholique, par la voix du chanoine Guiberteau, a d'ores et déjà marqué son accord avec l'orientation générale du projet Savary. A Arpajon les Laïques du département ont fait reculer l'Office de Gestion des Ecoles chrétiennes. Va t'on maintenant des ambiguïtés qui vont conforter la hiérarchie et la persuader qu'elle peut maintenant ressortir son projet des tiroirs ?

La Rédaction de la Raison 91.

FONDS PUBLICS A L'ECOLE PRIVEE : UN GOUFFRE SANS FOND.

Le lendemain de la publication de la nature définitive des propositions de M. SAVARY "le Figaro" publiait entre autres articles ou le mensonge et la mauvaise foi se faisaient une rude concurrence l'appréciation suivante :

"Le Gouvernement depuis mai 1981 n'a cessé de mener une campagne d'affaiblissement financier des établissements privés liés à l'Etat par contrat".

Et dire que cela nous avait échappé !

Nous possédons pour y voir plus <sup>clair</sup> ~~clair~~ les comptes d'exploitation de deux collèges de l'Essonne.

- l'un provient du Collège St Eugène, établissement catholique sous contrat d'association au 40 rue de la Pie Voleuse ! (nous ne l'inventons pas) à Palaiseau.

- l'autre c'est le compte financier du CES Guillaume Budé à Yerres, Collège de l'enseignement public qui présentait à cette époque (1982) la particularité d'être expérimental donc disposant en principe de plus de moyens que les autres collèges de l'Education Nationale.

- Le collège dit Libre plus exactement catholique et privé scolarise 300 élèves.

- Le CES Budé presque 900 (892 à 877).

Pour l'année 1982, le document comptable signé du 1/12/1982 par le chef d'établissement et le Président du Comité de gestion avoue en recette 1 643 375 F cela concerne 300 élèves du collège privé.

.../...

Pour l'année 1982, les recettes sont de 1 494 946 pour le collège G.Budé 900 élèves. Ce à quoi il faut d'ailleurs retirer 135 000 au titre de la formation continue et de la promotion sociale puisque cela ne concerne pas les élèves du collège.

Soit pour être plus clair le collège catholique fonctionne avec 5 648 F par élève.  
le collège de l'état avec 1 510 F par élève.

Nous rappelons, car ces évidences sont souvent passées sous silence que les sommes en question ne concernent que les budgets de fonctionnement : l'ensemble des salaires des enseignants étant intégralement payés par l'état sur la base d'une entière parité (y compris les charges sociales depuis la loi Guerneur).

c'est explicable, nous objecterons quelques esprits charitables et bien intentionnés, l'enseignement public est gratuit, les parents participent aux frais de fonctionnement des établissements privés.

Il est vrai que les sommes versées par les parents pour la scolarité s'élèvent en moyenne à 1 330 F par an au collège St Eugène contre zéro au CES Budé. En ce qui concerne la 1/2 pension, la comparaison entre les deux collèges est aussi instructive.

Le CES Budé (532 1/2 pensionnaires) boucle difficilement l'année avec 763 750 F de recettes.

Le CES St Eugène (Environ 200 ) demande aux parents 624 616 F, soit plus du double du CES Budé par enfant.

Le CES G.Budé organise lui-même sa restauration, le collège St Eugène utilise les services d'un traiteur - la Générale de Restauration - et réalise ce faisant un joli petit bénéfice de 164 000 F sur le dos des parents.

la participation financière des parents n'explique donc pas l'énorme différence du budget entre les deux établissements.

C'est dans l'apport financier de l'Etat lui-même qu'il faut chercher les racines de cette injustice criante.

Au titre de la loi Debré améliorée Guerneur le Ministre de l'Education Nationale a donné au Collège St Eugène pour 300 élèves les sommes suivantes :

- 1) Forfait d'externat ..... 542 638 F
- 2) Subventions pour livres scolaires 12 414 F
- 3) Fonds Barangé ..... 10 000 F

Au Total .....565 052 F

Soit encore 1 885 F par élève.

Le Collège G.Budé a reçu pour 1982 / 1983 soit un an plus tard : subvention de l'état 353 900 F pour 900 élèves., soit entre 5 et 6 fois moins, c'est à dire 393 F par élève.

Pour être tout à fait exact il faudrait ajouter pour le CES Budé une subvention locale 151 671 F. Mais n'existe t-elle à Palaiseau, nous ne le savons pas - une subvention pour LIVRES une pour l'E.P.S. 3 700 F pour les P.A.E.. Que diable le C.E.S. Budé est expérimental !

Compte tenu de tout cela, l'Etat fournit encore 4 fois plus d'argent au collège privé. Le contrat est sans appel.

L'enseignement catholique est une source de privilèges financiers directement par l'impôt de tous les citoyens de ce pays.

.../...

Le budget du Collège St Eugène laisse apparaître un bénéfice de 275 725, ce qui, ajouté aux prévisions (de l'année précédente porte l'excédent à 512 514 F, sans compter les 16 355 F de cotisation à l'enseignement catholique).

Le collège G. Budé qui, il y a quelques années encore était un établissement qui faisait "honneur" aux ministres de l'Éducation Nationale l'un des 3 CES expérimentaux de France souvent visité par les délégations étrangères se trouve aujourd'hui dans une situation difficile : les deux dernières rentrées ont vu le nombre d'heures d'enseignement diminué (pour le même nombre d'élèves) 88 H 30 de suppression de cours en septembre 1983. Il y manque des salles spécialisées, dans les classes du dernier étage la toiture n'est plus étanche, des élèves s'entassent dans une salle où le professeur ne peut même pas se déplacer. . .

Mais c'est bien connu, on ne prête qu'aux riches (là on donne même....) et c'est pour cela que nous n'avons pas encore terminé.

En 1982/1983 le forfait d'externat est revalorisé de 6,8 % (journal officiel du 2/10/1983) et passe à 1896 F par élève ce qui fait rayer le Figaro : "quoi si peu".

Par contre, on peut lire dans le budget de 1983 du CES G. Budé que l'enveloppe de la subvention d'état a été purement et simplement reconduite sur la base de celle de 1982. Mais ça le Figaro l'ignore ...

Il faut malheureusement conclure en disant que le budget 1984 et les propositions de M. SAVARY maintiennent intégralement cet état de chose.

Gérard GOUJON

### LE BREVIAIRE D'UN BON PAROISSIEN

La Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée, saisie d'une part par la publication dans "Laïcité" (Organe de l'Appel aux laïques) du projet Savary, puis par les déclarations officielles du Ministre le 19 octobre, s'adresse à ses adhérents, aux sympathisants de son mouvement, aux militants laïques du département.

Voici les premiers éléments de notre réflexion.

#### QUELS SONT LES PRINCIPES QUI GUIDENT SAVARY ET QU'IL DÉFINIT DANS SON INTRODUCTION ?

a) - La laïcité devient fille de la tolérance : on la mise en place de l'école publique a répondu à une exigence précise, contenue dans le mot de Fouché en 1793 :

L'instruction publique n'enseigne que des vérités, c'est là l'arrêt d'exclusion des prêtres !"

en effet la mission de l'école c'est de transmettre le patrimoine commun de l'humanité. Il n'y a rien de plus intolérant à l'égard de l'obscurantisme religieux que la découverte de Darwin ou de Galilée. Tous les catholiques sociaux veulent bien de la Laïcité à condition que la laïcité devienne tolérance à l'égard de conceptions du monde parfaitement obscurantistes. La notion de pluralisme institutionnel et de projet d'établissement ouvre le porte à toutes les pressions philosophiques, politiques, religieuses sur l'institution scolaire.

b) - L'égalité de tous devant l'éducation :

"Inscrite dans la constitution, elle est à la base du service public d'éducation, édifice remarquable qui s'élève avec chaque génération, mais qu'il faut périodiquement rénover."

Merveilleux tour de passe qui situe le programme scolaire de la Vème République dans la continuité républicaine. Or c'est en 1958 qu'à déclenchée l'offensive antilaïque. Cette offensive a d'année en année mutilé l'école laïque et délibérément favorisé l'école partiellement catholique. C'est le contraire de l'égalité de tous devant le savoir.

c) - La liberté d'enseignement :

"La liberté d'enseignement est un principe acquis de notre démocratie, qui a valeur constitutionnelle".

Qu'est ce à dire ? La liberté de l'enseignement est par essence une machine de guerre contre la République. Au rassemblement du PFN de St Vrain l'aumônier intégriste qui par ailleurs célébrait la messe de Pie V, en appelait à la sainte croisade antimarxiste et se faisait le chantre de la liberté de l'enseignement. C'est le clergé qui a érigé la revendication de liberté de l'enseignement ; elle contient la prétention de ce dernier à contrôler l'appareil éducatif. Mr SAVARY reprend cette soi-disant liberté à son compte en l'inscrivant frauduleusement dans la continuité républicaine. Quel bon paroissien que ce monsieur Savary !

#### PROBLEMES POSES PAR LA NEGOCIATION AVEC L'ENSEIGNEMENT PRIVE :

Ils sont de trois groupes. Relevons les aspects les plus scandaleux :

a) - Dans le premier groupe :

"De l'entrée des établissements privés dans le programme d'expérimentation et de rénovation pédagogique en cours de développement pour les collèges, puis pour les lycées et les écoles".

Nous avons dénoncé en son temps la notion de projet d'établissement et d'autonomie de gestion qui sont les caractéristiques mêmes de l'établissement privé : nous avons analysé les propositions de Monsieur LEGRAND comme s'intégrant dans un processus de généralisation des critères du privés à l'enseignement public. L'enseignement privé trouvera ici sa place dans un service public dès lors constitué sur les mêmes critères que lui.

"De la place de l'instruction religieuse dans l'organisation de la semaine scolaire et dans le cadre des options exprimées par les familles".

Il s'agit de reconnaître comme Etablissements d'Intérêt public des écoles, dont les personnels seront par ailleurs intégrés au rang de fonctionnaire, alors qu'ils dispensent un enseignement religieux. Les mêmes critères de fonctionnement seront d'ailleurs du reste appliqués aux actuels établissements publics à travers l'autonomie de gestion. Le conseil de gestion sera souverain sur tout sauf la nomination des personnels. Imaginons une association de parents d'élèves, prenant ses consignes dans le silence pieux d'une sacristie, suffisamment influente pour imposer un projet spirituel à un établissement public ! Voilà la logique du projet ! Nous n'inventons rien : Monsieur Savary-Falloux avait d'ailleurs donné en décembre dernier l'assurance à la hiérarchie, que les aumôniers, seraient membres à part entière de la communauté éducative et pourraient à ce titre participer à la définition du projet d'établissement dans le conseil d'établissement.

b) - Dans le second groupe :

"De la nomination par l'autorité publique des chefs d'établissement, au terme d'une procédure qui notamment combinerait l'appréciation des aptitudes des candidats et les propositions faites par l'autorité responsable de l'établissement".

Ce qui signifie en clair que les comités diocésains sont souverains dans la procédure de nomination, l'Etat n'étant là que pour entériner et faire pleuvoir la manne volée dans nos poches.

La déontologie des enseignants : "qui doit préciser comment la liberté de conscience de l'élève est totalement respectée dans l'enseignement, comment les choix éducatifs faits par les parents sont respectés, comment sont définis les droits et devoirs de l'enseignement dans la mise en oeuvre d'un programme d'établissement".

En tout état de cause la déontologie de l'enseignant se règle non sur des critères de connaissance mais sur le projet de l'établissement à caractère spirituel. Va t'on autodafer Darwin et Marx comme dans certaines écoles anglo-saxonnes ?

c) - Dans le troisième groupe :

Il s'agit des problèmes de la régionalisation et de la gestion tripartite qui sont à peine évoqués mais dont nous connaissons, nous, bien le contenu. Un conseil comprenant l'Etat, les collectivités locales et l'établissement définira le profil de l'établissement, il s'agit de l'adaptation pure et simple aux réalités sociologiques. Ce qui ne manque pas d'intérêt, c'est qu'entre le projet original publié par "laïcité" et le texte du 19 octobre, Mr Savary a fait tomber dans les oubliettes le paragraphe suivant :

"L'indépendance et les devoirs du fonctionnaire par rapport à une autorité autre que celle de l'état ou de ses représentants dans son établissement d'affectation, dès lors qu'un lien existe entre cet établissement et cette autorité. "Un fonctionnaire pourrait donc être placé sous la tutelle d'une autorité ecclésiastique, celles-ci se réservant le droit d'intervenir dans le domaine pédagogique, moral, syndical et politique.

Gardons, pour la plus grande gloire de Dieu, la meilleure hostie de Savary pour la fin : la procédure de titularisation des personnels de l'enseignement privé se fera sur la base du volontariat. Rien donc ne s'oppose à ce que des membres enseignants des congrégations religieuses n'accèdent aux grades de la fonction publique. A quand le ministère des cultes dans la tradition du Vicomte de Falloux ?

Le Président

R. DUGUET

#### REPONSE A ANDRE LAIGNIEL, DEPUTE-MAIRE D'ISSOUDUN

"L'argent public doit aller à l'école publique" et les parents qui veulent mettre leurs enfants dans des écoles "d'endoctrinement" doivent "assumer leurs choix idéologiques" a déclaré le 23 août le député PS, par ailleurs trésorier national de ce parti, André LAIGNIEL.

La ville dont il est maire, Issoudun, ayant été mise en demeure par la chambre régionale des comptes de verser à une école primaire 10 millions A. LAIGNIEL a déclaré refuser de prendre en charge les dépenses de fonctionnement de cette école ; il a déclaré qu'il n'avait pas à appliquer un décret postérieur à la loi Guerneur sur les contrats d'association. Il a "mis au défi" le commissaire de la République de l'Indre d'inscrire d'office la somme réclamée au budget de la municipalité.

Nous avons été informés d'un appel de soixante dix personnalités du mouvement socialiste sur le département, comptant les signatures de nombreux élus municipaux et de deux députés, Claude Germon et Michel Berson, assurant Laigniel de leur soutien. Citons un extrait de la lettre :

"Pour nous il est nécessaire que ton geste ne reste pas isolé et que ceux qui restent fondamentalement attachés et respectueux de la légalité républicaine, donc de la laïcité de l'Ecole et de l'Etat, ne soient pas frappés de manière coercitive par une législation mise en place par la droite : CETTE QUESTION DOIT DONC CONCERNER LA MAJORITE POLITIQUE...."

A cet appel, LAIGNIEL a personnellement répondu dans les termes suivants :

"La lutte que j'entreprends est pour un grand service public. Je continue à affirmer le droit à la liberté, celle de créer une école privée ou d'y envoyer ses enfants. Seulement, il ne faut pas d'ambiguïté, l'argent public ne peut et ne doit pas aller qu'aux écoles publiques".

.../...  
Nous prenons acte de ces positions et nous ajoutons : Le projet Savary est incompatible avec la tradition laïque et républicaine à laquelle aussi bien LAIGNIEL que les 70 militants socialistes signataires souscrivent. Maintenant il faut faire le ménage : que la majorité politique démissionne Savary !

Jean-Pierre ROIGT

Une lettre de Michel BERSON au Maire de Brunoy, Mr Laurent BETEILLE demeurant un financement de la commune de Crosne pour l'école catholique Saint Pierre située sur le territoire de la commune de Brunoy. Nous remercions Michel BERSON de sa prise de position et l'assurons de notre soutien.

Monsieur le Maire,

Vos demandes concernant la participation de la ville de Crosne aux frais de fonctionnement de l'école SAINT-PIERRE de Brunoy ont retenu ma plus vive attention.

Je me permets de vous rappeler que les enseignements dispensés par l'école Saint-Pierre, dont vous faites état, le sont également dans la ville de Crosne, et ce, à titre gratuit, puisqu'ils relèvent du service public de l'éducation nationale.

Vous comprendrez ainsi et sans difficulté que la commune de Crosne n'ait aucune raison de participer aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Pierre, et à fortiori qu'elle n'ait pas l'intention de signer une convention de nature à la lier avec un établissement privé, dont la gestion ne lui est de surcroît pas connue.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Michel BERSON

Monsieur Laurent BETEILLE  
Maire  
91800 BRUNOY